



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENU (Suppléante) - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2014/85

Objet : Attribution du marché à bons de commande pour des travaux de remise en état ou création d'ouvrages hydrauliques 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la passation du marché à bons de commande pour la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout (territoire du Lautrécois) pour des travaux de remise en état ou création d'ouvrages hydrauliques,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 28 mars 2014 et les différentes propositions transmises,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le lundi 28 avril 2014, a analysé les trois propositions transmises en tenant compte du prix des prestations et de leur valeur technique.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu comme étant la mieux-disante la SARL DAUZATS Christian domiciliée Ricard 81440 LAUTREC.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir la SARL DAUZATS Christian pour les travaux de remise en état ou création d'ouvrages hydrauliques pour l'année 2014 – pour des montants de prix unitaires suivants :

Prix HT au mètre		Prix HT à l'heure	
Curage fossés	Création fossés	Location pelle	Location camion
0,85	1,10	68,00	50,00

Encadrée par les montants de l'opération suivants :

Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
10 000 € HT	50 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue le marché remise en état ou création d'ouvrages hydrauliques pour l'année 2014 à la SARL DAUZATS Christian, comme indiqué ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Voirie 2014.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 7 mai 2014.

Le Président,
Raymond GARDELLE